

o. 727.57 Wch

o. 121.51 U'ch - MY/mu

accord de M. Graber form

signer la lettre ci-jointe p. 2

Berne, le 9 janvier 1975

01
cf. p. 2

a/a

W

Note au Chef du Département

Palais de l'Europe - Strasbourg

Comme vous vous en souvenez, vous avez posé le 15 mai 1972 à Strasbourg, en votre qualité de Président du Comité des ministres, la première pierre de ce qui devra devenir le Palais de l'Europe. Ce bâtiment est aujourd'hui fort avancé. Son gros oeuvre est à moitié fini et les structures de l'édifice seront probablement terminées ce printemps. Sauf imprévu, l'inauguration du Palais de l'Europe aura lieu l'année prochaine. Ce bâtiment, qui était devisé à l'origine à 80 millions FF, coûtera en définitive plus de 200 millions de francs français. Nous payerons, par des acomptes annuels que nous versons déjà depuis quelques années, le 3,81% de cette somme. Notre quote-part sera réduite dès 1975 par suite de l'entrée de la Grèce au Conseil.

Suivant une tradition maintenant bien établie dans les organisations internationales, le Secrétariat du Conseil de l'Europe s'est adressé aux Etats membres pour qu'ils concourent par des dons à l'embellissement du bâtiment. A cet effet, l'architecte du Palais a établi une liste de suggestions portant sur le mobilier, des ouvrages d'artisanat ou des oeuvres d'art. Quant à nous, suivant également en cela un certain nombre de précédents (Nations Unies à New York, BIT à Genève, Bureau régional pour l'Europe de l'OMS à Copenhague ..) nous estimons qu'une excellente contribution suisse pourrait être la remise d'une installation horaire. On pourrait imaginer à cet égard - comme cela a été fait à New York pour le monde entier - une horloge indiquant simultanément, sur une carte stylisée de toute l'Europe, l'heure dans chacun des pays qui la composent ou simplement les fuseaux horaires. A la suite de sondages



-2-

entrepris à Strasbourg, il apparaît qu'un tel cadeau serait accepté avec enthousiasme. Cette installation horaire trouverait sa place soit dans le hall central, soit dans un des corridors attenant à la salle de l'Assemblée Consultative.

Il apparaît prématuré de tenter de fixer le montant de cette dépense. Il conviendra d'abord, à la suite d'une visite des lieux, d'établir le caractère, les dimensions, de l'horloge. De plus, notre don devra être en proportion des cadeaux qu'offriront les autres Etats membres. Néanmoins, il apparaît, selon les précédents dont nous disposons, qu'une somme de quelque 50.000 fr.s. devrait suffire. Elle serait imputée sur la rubrique "Conseil de l'Europe" figurant chaque année au budget de la Direction des organisations internationales. Bien entendu, nous ferons une proposition formelle au Conseil fédéral, une fois que toutes les données de cette affaire auront été réunies. Pouvez-vous nous autoriser à aller de l'avant en l'occurrence et à prendre les contacts nécessaires avec la Fédération horlogère?

Direction
des organisations internationales



(Keller)

Maccov, Grady
15.1.75